

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 7 MAI 2024

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s :

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente
Mmes Nathalie HENRIOD, Nassima LAGROUNI, Irène MAIO, Conseillères municipales
MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Stéphane JOYE, Livio LANZA, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN, Conseillers municipaux

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé :

M. José NODA GONZALEZ, Conseiller municipal

Absent :

M. Denis van LEEMPUT, Conseiller municipal

Assistent :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale
M. Barthélémy ROCH, F.I. Fides Immo Sàrl

Procès-verbaliste :

Mme Léa BOISADAM

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. COMPTES 2023 – PRÉSENTATION
RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PATINOIRE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

VII. MOTIONS

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Madame MOULLET-BOUCHARDY, ci-après « la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Puis, elle excuse Monsieur NODA GONZALEZ (Conseiller municipal).

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 13 MARS 2024

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 est approuvé par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente cède la parole à qui veut la prendre.

Madame LAGROUNI rejoint la séance à 20h02.

Commission bâtiments

Monsieur LANZA informe que la commission bâtiments s'est réunie le lundi 29 avril à 20h00 et que les points suivants ont notamment été traités :

- Photovoltaïque
 - Le bureau d'ingénieurs Amstein et Walthert est venu présenter son offre relative à l'étude du projet de la toiture de la salle Duvillard, en présence également de Monsieur HABEGGER, architecte.
 - Cette étude se présente en 3 étapes qui peuvent être lancées au fur et à mesure en fonction des décisions : étude préliminaire, étude du projet et appels d'offres et travaux (suivi, mise en service).
 - **Les membres de la commission valident à l'unanimité de mandater le bureau Amstein et Walthert pour la première étape (étude préliminaire pour un montant de CHF 3'500.00HT).**
 - Budget 2025 – proposition
 - **Épicerie : les membres de la commission valident le principe d'inscrire une somme au budget 2025 pour l'étude et les travaux pour un rafraîchissement de l'épicerie (ainsi que la pose d'une pergola à la place de la tente).**
-

Commission école, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 19 mars 2024 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

– Promotions

La première partie de la séance, à laquelle étaient invités les partenaires (l'école, l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville, l'Association des parents d'élèves d'Aire-la-Ville et le responsable des bâtiments), a concerné l'organisation de la fête des promotions. Celle-ci aura lieu le vendredi 28 juin 2024. Toutes les informations relatives à cette manifestation se trouveront dans le bulletin d'information du mois de juin et sur le site internet communal.

– Crèche d'Aire-la-Ville

Comme préalablement communiqué lors du Conseil municipal du 13 mars 2024, la Directrice des crèches d'Aire-la-Ville et de Confignon a donné sa démission. Le processus de recrutement est en cours.

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie le lundi 6 mai 2024 à 20h00. Le point suivant a notamment été traité :

– Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC)

Les membres de la commission sécurité : feu, police, protection civile ont pris connaissance qu'à la demande de la Commune de Confignon, les membres de la commission intercommunale de l'ORPC Champagne ont accepté le principe de l'adhésion de la Commune de Confignon dans l'ORPC Champagne.

À l'unanimité des membres présents, les membres de la commission ont validé le principe de l'intégration de la Commune de Confignon au sein de l'ORPC Champagne et invitent les membres du Conseil municipal à accepter la délibération qui leur sera soumise lors d'une prochaine séance.

Commission aîné-e-s : animations et sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission aîné-e-s, animations et sorties s'est réunie le mardi 26 mars 2024 à 20h00. Le point suivant a notamment été traité :

– Loto des aînés : séance de coordination de l'organisation de la manifestation, prévue le mercredi 24 avril 2024.

Commission finances

Madame MOULLET-BOUCHARDY, au nom de Monsieur NODA GONZALEZ (excusé) président de la commission finances, informe que la commission s'est réunie le 22 avril 2024 à 20h00 et que le point suivant a notamment été traité :

– Comptes 2023

Les membres de la commission ont pris connaissance des comptes et annexes 2023 et ont pu poser des questions à l'Exécutif et à la fiduciaire Fides Immo Sàrl.

Ils ont pu constater que les revenus fiscaux dans leur globalité sont à l'équilibre, entre des impôts sur les personnes morales et la fortune en baisse et une péréquation intercommunale en hausse.

Toutefois, il faut soulever que la Commune a pu intégrer dans ses comptes 2023 une entrée inattendue dans le cadre de l'octroi de servitude pour l'exploitation de gravières, à savoir une avance sur les redevances à venir de CHF 2,5 mios, ce qui a permis de générer l'excédent de revenu.

Cette recette ainsi que le non dépensé de plusieurs rubriques ont permis de combler des recettes fiscales moins importantes qu'estimées par l'administration fiscale cantonale (AFC) et d'intégrer les trois amortissements complémentaires votés en décembre 2023 (pour un montant de CHF 417'123.76) tout en conservant un excédent de revenus.

Il semble important d'ajouter que, grâce à cette avance sur les redevances des gravières, la Commune d'Aire-la-Ville a pu faire l'acquisition d'un bien immobilier, situé au 64, rue du Vieux-Four, sans devoir faire appel à un crédit hypothécaire. Ce bien, inscrit au patrimoine financier, permet d'augmenter le parc immobilier de la Commune, d'offrir des logements à ses comuniers tout en générant des loyers.

D'autre part, les dépenses ont été très bien maîtrisées.

Les membres de la commission ont accepté les comptes 2023 par 5 voix pour et 1 abstention. Ils invitent les membres du Conseil municipal à accepter la délibération qui leur sera soumise.

Il n'y a pas d'autre rapport.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente prend la parole.

Tournoi des élus – 26 mai 2024

Pour rappel, ce tournoi aura lieu le dimanche 26 mai au centre sportif des Cherpines. Les personnes qui souhaitent organiser une équipe pour participer à ce tournoi ont jusqu'au dimanche 19 mai minuit pour le faire.

Directive communale relative à la taille des arbres et haies, l'utilisation de tondeuses à gazon, machines à souffler les feuilles ou tout appareil d'entretien générant du bruit

Cette directive communale reprend, de manière synthétisée, les éléments législatifs cantonaux.

Association des communes genevoises (ACG)

La Présidente informe que les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance que la subvention d'investissement de CHF 5,4 mios supplémentaires du Fonds intercommunal, destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine), est entrée en force.

Association locale Demain Russin

Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance du courrier du comité de Demain Russin concernant des accidents mortels sur la route de Verbois à Russin.

La Présidente donne lecture dudit courrier qui informe sur la mobilisation des riverains de la route de Verbois sur ces accidents et les échanges de courriers entre la Police cantonale et ce comité.

Mme Céline FASEL – parking du cimetière - nuisances

La Commune a reçu une lettre de Mme FASEL concernant les nuisances sonores liées au parking communal. La Présidente en fait la lecture. Puis, elle évoque deux possibilités : soit ce courrier est discuté sur le siège, soit il est renvoyé en commission de la sécurité.

Monsieur NOVELLE intervient en annonçant avoir rencontré l'auteure du courrier. Monsieur NOVELLE a répondu à tous les points mentionnés dans son écrit.

S'agissant de la durée de stationnement, Monsieur NOVELLE a indiqué qu'un horodateur sera installé d'ici l'été accompagné de contrôles réguliers.

Les camions ne pourront plus stationner, l'autorisation sera supprimée.

En ce qui concerne les véhicules qui font des *rodéos*, la Commune va refaire le marquage au sol du parking et des ralentisseurs seront mis sur les lieux de passage.

Au niveau des nuisances sonores liées à la présence de jeunes, Monsieur NOVELLE rappelle qu'il faut appeler la police (117).

Madame FASEL (auteure du courrier) a été convaincue des réponses données par Monsieur NOVELLE. Pour elle, l'affaire est close.

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Date des séances du Conseil municipal

Monsieur NOVELLE invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du document remis en début de séance, qui résume les dates des séances du Conseil municipal et des commissions de fin août à décembre 2024.

Chemin du Moulin-de-Vert / intervention de Monsieur van LEEMPUT

Monsieur NOVELLE rappelle que M. van LEEMPUT, Conseiller municipal, craint qu'un accident ne survienne sur ce chemin, au niveau de la zone qui se trouve au bord d'un précipice.

Monsieur NOVELLE a contacté le garde forestier qui s'occupe du secteur qui a rappelé que seuls des riverains peuvent circuler en véhicule sur le chemin. Cela fait 10 ans que le garde passe sur le chemin. Il ne voit pas la nécessité de prendre des mesures de sécurisation.

Toutefois, Monsieur NOVELLE ajoute que si telle est la volonté du Conseil municipal, il faudra renvoyer ce point en commission des routes, déchets, espaces verts.

La pose d'éléments, comme des troncs, sera soumise à autorisation de construire. Cependant, le garde forestier n'est pas certain de l'obtenir et rappelle que la zone qui se trouve en contrebas est protégée.

La Présidente met au vote le renvoi de ce point en commission :

Par 11 contre, 0 pour et 0 abstention, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière.

Électromobilité – bornes électriques

Une délibération sera soumise aux membres du Conseil municipal lors de la prochaine séance, concernant les bornes électriques rechargeables pour les voitures.

Monsieur NOVELLE rappelle que la Commune va conclure un contrat avec les SIG pour installer deux bornes de recharge. Les contrats ont une durée de 20 ans. Or, une délibération est nécessaire, pour autoriser le Maire a signé un contrat d'une durée supérieure à 12 ans.

Monsieur JOYE fait remarquer que certains membres du Conseil municipal ne siègent pas à la commission des routes. Monsieur JOYE s'enquiert donc de la possibilité de recevoir le dossier afin que chacun puisse se prononcer en toute connaissance de cause. La Présidente indique que les documents idoines se trouvent sur CMNet sous le dossier de la commission des routes.

Monsieur PHILIPP s'étonne de la durée du contrat sachant que la technologie va certainement évoluer en 20 ans. Monsieur PHILIPP se demande si les SIG se chargeront de mettre le système à jour.

Monsieur NOVELLE indique que la durée de 20 ans concerne le retour sur investissement.

Il précise que deux bornes, avec deux recharges chacune, seront installées devant la salle polyvalente et devant l'immeuble des Chouettes à la rue du Vieux-Four (le plan sera mis sur le CMNet en même temps que le projet de délibération).

Salle Duvillard – photovoltaïque / Commission des bâtiments

Monsieur NOVELLE indique que la commission s'est réunie dernièrement concernant le photovoltaïque sur la toiture de la salle Duvillard. Une date avait été fixée au 12 juin pour que les ingénieurs présentent la première étape, mais ces derniers ne pourront pas présenter leur rapport dans les délais. Les ingénieurs ont proposé la date du 27 juin. Si cela n'est pas possible, le dossier sera examiné à la commission des bâtiments du mois d'août. Dans les deux cas, les délais seront respectés.

La date du 27 juin est retenue.

Bureau du Conseil municipal

Monsieur NOVELLE annonce que le Conseil municipal désignera, lors de sa prochaine séance, les membres du bureau pour la période juin 2024 à mai 2025. Il conviendra également de nommer un secrétaire dont le siège revient à l'Entente.

Monsieur CHRISTIN se propose au poste de secrétaire.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Cité de l'énergie – réaudit

En 2024, la Commune procédera au réaudit de la Cité de l'énergie pour les quatre prochaines années. Madame RAMBACH pense que la Commune recevra à nouveau le label « Cité de l'énergie ». L'OCEN a d'ores et déjà donné un préavis très favorable essentiellement grâce au raccordement à CADIOM (95 à 97 % des bâtiments).

Hospice général – CAS de Bernex

Le CAS de Bernex a approché la commune d'Aire-la-Ville pour intégrer toutes les Communes de la Champagne à la Fédération genevoise de désendettement afin d'offrir cette prestation aux communiers, en sachant que ce sont surtout les jeunes qui sont endettés et surendettés (selon une étude récente, 80 % des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans). L'idée est d'être plus proactif avec le réseau et les partenaires sociaux. Cela n'induit aucun coût pour la Commune.

Crèche d'Aire-la-Ville

Le Conseil de Fondation s'est réuni au mois d'avril et a approuvé les comptes 2023 à l'unanimité. Une délibération sera soumise au Conseil municipal du mois de juin. Madame RAMBACH ajoute que la subvention communale sera inférieure au budget de 4,6 % en raison de revenus supplémentaires.

La Présidente passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ** qui n'a pas de communication.

IV. COMPTES 2023 – PRÉSENTATION RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

La Présidente donne lecture du rapport de l'organe de révision – FIDUSAFE SA – sur les comptes annuels 2023.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Aire-la -Ville comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.*
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.*
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.*
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.*

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al 2 du règlement de la loi d'administrations des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Remarques :

Il convient de préciser que le bénéfice 2023 de CHF 2'582'976.37 résulte principalement d'une avance exceptionnelle, négociée par la commune, de CHF 2'500'000 sur les redevances à venir de CHF 2'500'000 dans le cadre de l'octroi de servitude pour l'exploitation de la gravière.

En outre trois amortissements complémentaires approuvés par le Conseil municipal le 6 décembre 2023, et qui ont fait l'objet d'une délibération, ont été comptabilisés. Il s'agit :

- d'un amortissement complémentaire de CHF 155'000.00 concernant la crèche
- d'un amortissement complémentaire de CHF 78'109.76 concernant le mobilier de la crèche (le montant de la délibération était de CHF 127'000, ce montant a dû être réduit car il aurait impliqué un investissement négatif, ainsi le solde du mobilier de la crèche au bilan s'élève à CHF 1)
- d'un amortissement complémentaire de CHF 184'014.00 relatif à la zone 30, rue du Vieux-Four

Le total des amortissements complémentaires comptabilisés s'élève ainsi à CHF 417'123.76.

FIDUSAFE SA

Yvette Favre Parmentier

Expert-Réviseur agréé

Reconnaissance MCH2

Réviseur responsable

La Présidente ouvre ensuite la discussion et passe la parole à Monsieur NOVELLE, qui se tient à disposition en cas de questions.

Monsieur ZBINDEN se demande, au niveau des charges de personnel, si les heures supplémentaires effectuées par l'administration en 2023 seront compensées par les CHF 8'000.- inscrits au budget 2024 pour l'externalisation de la prise de procès-verbal (annexe 17). Monsieur NOVELLE rappelle que le taux d'activité du personnel du secrétariat général a été augmenté, en 2024, afin d'assumer notamment le travail lié aux Fondations qui est maintenant géré par la Commune. Concernant l'externalisation des procès-verbaux du Conseil municipal, cela permet de libérer du temps précieux en journée.

Monsieur JOYE relève que le rapport de FIDUSAFE a été établi le 22 avril. En sus, l'annexe 15 mentionne le respect des délais lors de l'approbation des comptes par le Conseil municipal. Monsieur JOYE invite donc l'Exécutif à envoyer les documents aux Conseillers en amont de la séance. Monsieur NOVELLE prend note de la remarque.

La Présidente rappelle que les comptes seront soumis au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PATINOIRE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

La Présidente mentionne qu'il s'agit d'un projet de délibération. Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance du règlement modifié relatif à la patinoire sur le CMNet. Le règlement du 23 septembre 2020 a dû être modifié en raison de la nouvelle loi sur l'interdiction de fumer (un article 5 a été intégré au règlement).

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Madame HENRIOD se demande si cette interdiction de fumer dans certaines zones est une obligation cantonale, ce que Monsieur NOVELLE confirme.

Sans autre remarque, la Présidente lit et soumet la délibération suivante au vote :

Texte de la délibération

vu le règlement relatif à la patinoire de la Commune d'Aire-la-Ville du 12 novembre 2020 ,

vu le règlement de la loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (RIF K1 18.01) ,

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif à la patinoire de la Commune d'Aire-la-Ville du 12 novembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le canton.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

La Présidente précise qu'un point relatif aux espaces fumeurs a été introduit à l'article 6 du règlement.

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération suivante au vote :

Texte de la délibération

vu le règlement relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 12 novembre 2020 ;

vu le règlement de la loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (RIF K1 18.01) ;

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 12 novembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le canton.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

VII. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur JOYE

- Madame FASEL – parking du cimetière : Monsieur JOYE remercie tout d'abord Monsieur NOVELLE pour les réponses apportées, plus tôt dans la séance, au courrier de Mme FASEL. Monsieur JOYE rappelle que des agents de Securitas passent au centre du village pour réduire les incivilités (fin de semaine). Si ces dernières ne devaient plus être d'actualité, la Commune pourrait déplacer la surveillance et prévoir un ou deux passages sur le parking du cimetière le week-end, en cas d'accord avec les membres de la commission sécurité.

Monsieur APOTHELOZ précise, que dans le cadre de la tournée, l'agent de Securitas passe déjà sur le parking du cimetière le vendredi soir et le samedi soir. Monsieur JOYE remercie pour cette précision et pense que ce point sera évoqué en séance de commission sécurité.

Madame HENRIOD revient sur le fait que Mme FASEL se plaignait de bruits durant la journée. Madame HENRIOD relève que de nombreux apprentis conducteurs apprennent à conduire sur le parking du cimetière. Pour Madame HENRIOD, ces éléments ne représentent pas forcément des nuisances sonores au sens strict du terme.

Monsieur PHILIPP se demande si d'autres personnes ont eu connaissance des problèmes évoqués par Mme FASEL dans son courrier.

À la connaissance de Monsieur NOVELLE, il s'agit du second courrier que la Commune reçoit des habitants des Bambous. Avec la nouvelle configuration du parking (ralentisseurs de chaque côté du passage), Monsieur NOVELLE estime que les nuisances seront réduites en conséquence. Monsieur NOVELLE présentera également en commission des routes, à l'automne, l'installation de barrières pivotantes pour interdire l'accès aux camping-cars et camions (la barrière peut être ouverte selon les besoins de la Commune) – il s'agit d'une intervention à prévoir dans un deuxième temps si nécessaire.

Monsieur HENRIOD s'interroge sur le rôle que joue la police municipale de Bernex pour de telles nuisances. Monsieur NOVELLE rappelle que la police municipale ne travaille pas de nuit. Le contrat entre Aire-la-Ville et la police municipale correspond à quatre heures par semaine pour intervenir sur Aire-la-Ville (les parkings, les approches vers l'école, etc.).

Ils n'ont cependant pas mis l'accent sur la répression du parking. À noter que ce partenariat avec la commune de Bernex va augmenter dès cet été (8 heures par semaine). Des agents seront assermentés pour, notamment, verbaliser au niveau du stationnement et remettre les commandements de payer au domicile des personnes. Il y aura un contrôle quotidien de tous les emplacements de stationnement (places limitées à 2h et l'horodateur).

La Présidente propose de faire un point à la fin de l'année 2024 ou au printemps 2025 pour voir si d'autres doléances sont remontées malgré la mise en place du nouveau système.

Monsieur CHRISTIN

- Parking situé à proximité du barrage de Verbois : Monsieur CHRISTIN informe que la moitié du côté du Rhône est squattée par des caravanes et des camions depuis plusieurs mois. Monsieur CHRISTIN se demande si cette parcelle se trouve sur le domaine communal, ce que Monsieur NOVELLE répond par la négative. Ce dernier propose de remonter ce point à la police municipale.

Monsieur HENRIOD

- Séance du Conseil municipal : Monsieur HENRIOD fait part de son regret quant à l'annulation de la dernière séance du Conseil municipal. Monsieur NOVELLE explique qu'il n'y avait pas de points particuliers à l'ordre du jour. De plus, les dernières séances du Conseil municipal n'ont duré que 30 minutes, sans point particuliers. Monsieur NOVELLE fait remarquer que les membres du Conseil municipal peuvent faire remonter, avant la séance, les points/sujets importants qu'ils souhaitent traiter.

L'annulation a été proposée à la Présidente qui explique avoir pris la décision d'annuler le Conseil municipal sur une suggestion de l'Exécutif. Au vu du peu de points à l'ordre du jour et de la faible durée des séances, la Présidente a décidé d'annuler le dernier Conseil municipal. La Présidente assume cet état de fait.

Monsieur PHILIPP approuve le fait d'avoir annulé la séance sachant que les réunions restent nombreuses.

Monsieur JOYE ne remet pas en cause la décision prise, mais invite la Présidente à informer les membres du Conseil municipal avant de prendre une telle décision. Il s'agirait pour lui d'un point d'amélioration. La Présidente en prend note tout en estimant qu'elle n'a pas à informer les autres membres du Conseil municipal pour prendre une telle décision.

La Présidente ajoute que si des points devaient être urgents, leur traitement n'attendrait pas le prochain Conseil. La Présidente ne regrette pas sa décision, prise en toute connaissance de cause et qu'elle assume.

Monsieur RAEMY

- Eclairage public : Monsieur RAEMY fait suite à l'extinction des éclairages publics cantonaux. Le tronçon entre le giratoire du Moulin-de-la-Ratte et la Colline aux Oiseaux est éteint ce qui est peu sécurisant lorsque les jeunes et les enfants remontent le soir. Monsieur RAEMY suggère de demander à l'Etat d'allumer les quelques lampadaires allant jusqu'à l'arrêt de bus. Monsieur APOTHELOZ indique avoir fait remonter cette remarque ce jour à un représentant de l'Etat qui fera suivre au service concerné pour que l'éclairage soit rallumé jusqu'à 23h00 au moins.

Monsieur CHRISTIN

- Conférence de presse : Monsieur CHRISTIN remercie la Commune qui a généreusement mis à disposition des locaux entre 12h00 et 14h00 pour la présentation du projet Résulterre

par Monsieur Antonio HODGERS (Conseiller d'État). Ce projet est d'importance fédérale et a démarré depuis les terres d'Aire-la-Ville.

Madame HENRIOD

- Loto des aînés : Madame HENRIOD remercie la Présidente de la commission des aînés pour son organisation ainsi que les commissaires qui étaient présents pour aider bénévolement. Le loto des aînés a été un véritable succès.

Madame MAIO

- L'Epi : Madame MAIO fait remonter les doléances de certains habitants qui trouvent que l'épicerie n'offre pas assez de produits de type sandwichs. Madame MAIO a entendu cette remarque plusieurs fois. Madame HENRIOD indique avoir fait remonter une remarque similaire au gérant. Les deux périodes où il n'y avait pas de sandwichs correspondaient aux vacances du gérant. Ce dernier semble depuis faire attention. Madame HENRIOD commente ensuite que l'épicerie avait arrêté d'offrir certains produits car elle était obligée de les jeter faute de clientèle suffisante. Un équilibre doit donc être trouvé. Madame MAIO précise qu'elle ne critiquait pas le personnel ni le patron.
-

Sans autre commentaire, la Présidente clôt la séance à 21h02.